



## Délibération du conseil municipal de la Commune de Mireval

### OBJET : **AVENANT A LA CONVENTION** **« CHATS ERRANTS »**

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 08 février 2023 L'An DEUX MILLE VINGT TROIS Et le 8 février
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	22	
DATE DE LA CONVOCATION			A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Mireval, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.
3 février 2023			

Présents (16) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – AMIARD Manuela – SAINT-ELLIER Catherine – ESCUDIER Christiane - PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra — Christelle BROOKS – HERMET Rodolphe – DAURES Damien — ROJAS Georges – ASSENCIO Martine - ANDRE Robert – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise – JO Michel.

Absents excusés (5) : DEMOLLIERE Jean-Pierre procuration à DURAND Christophe - GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – PALHIES Sylvain procuration à DESCOUX Richard – RODRIGUEZ GRUESO José procuration à AMIARD Manuela

Absente (1) : BOURELLY Céline

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal de Mireval a signé une convention avec « 30 millions d'amis » pour stériliser les chats errants.

La situation économique nationale et notamment le fort taux d'inflation nous oblige à passer un avenant à cette convention afin de réactualiser les prix. La prise en charge se fera toujours à 50% pour la commune et 50% pour « 30 millions d'amis ».

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- 80 euros pour une castration + puce électronique I-CAD
- 100 euros pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention ainsi que tous les documents et actes s'y rapportant.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, décide :**

1. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention « Chats Errants » ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires.

**DELIBERATION ADOPTEE : à l'unanimité**

Fait à Mireval, le 14 février 2023

**La Secrétaire de séance**

  
**Nathalie ASSELIN**



**Le Maire**

  
**Christophe DURAND**